

LA ZONE EURO, CREUSET DE L'UNION POLITIQUE

Jacques Delors, António Vitorino et les participants du Comité européen d'orientation (CEO)
du 24 novembre 2012 de *Notre Europe - Institut Jacques Delors*.

Il importe plus que jamais de faire progresser le débat sur « l'union politique » relancé par la crise que connaissent actuellement les pays européens, dans la perspective du Conseil européen de décembre 2012 et surtout des élections européennes de 2014.

La crise multiforme frappant les pays européens et les réponses que lui ont apporté les institutions européennes ont relancé de manière paradoxale le débat sur « l'union politique », terme absent des conclusions du Conseil européen de juin 2012, mais pourtant parfois présenté comme un objectif à atteindre à moyen terme. Il importe plus que jamais de faire progresser ce débat à partir de quelques idées clés, dans la perspective du Conseil européen des 13 et 14 décembre et, surtout, des élections européennes de 2014.

1. L'union politique, réalité partielle et perspective indispensable

L'évocation des projets d'« union budgétaire », d'« union économique » et d'« union bancaire » suscite des attentes très élevées que le Conseil européen de la mi-décembre ne doit pas décevoir. Elle a le mérite de rappeler que l'exercice commun de certaines compétences est l'enjeu central à partir duquel doivent s'ordonner les discussions sur « l'union politique », qui constitue une mise en perspective indispensable à l'établissement d'une UEM stable et prospère.

Pour progresser, il convient d'abord d'indiquer plus clairement ce que recouvre le terme d'« union politique », appréhendé très différemment d'un pays européen à l'autre, de sorte qu'une telle polysémie alimente beaucoup de discussions stériles, comme cela a été le cas pour le terme de « gouvernement économique ». Il faut donc souligner que l'union politique est déjà une réalité européenne, incomplète et à approfondir, tout comme la « Fédération d'États-nations »¹ qu'est aussi l'UE.

Cette « union politique européenne » est en effet fondée sur trois éléments : les États membres de l'UE ont décidé d'exercer ensemble certaines compétences, et ils ont mis en place à cette fin des institutions communes, qui agissent sous le contrôle des citoyens. Une telle union politique a un rendez-vous crucial en juin 2014, avec des élections devant non seulement

permettre d'élire de nouveaux parlementaires européens, mais aussi de désigner plus directement le Président de la nouvelle Commission, élections pour lesquelles les partis politiques sont appelés à identifier leurs candidats et à préparer des programmes européens. C'est en fonction d'un tel rendez-vous que doivent être mobilisés tous les partisans d'une intégration européenne plus efficace et plus légitime.

2. Combiner efficacité et légitimité via le recours à la « différenciation »

La crise de la zone euro a déjà permis quelques avancées souvent tardives, mais bienvenues, de l'intégration européenne, sur la base d'un renforcement conjoint de la solidarité et du contrôle exercés par l'UE : l'avènement du « Mécanisme européen de stabilité » et l'adoption du « Pacte budgétaire » en sont à ce stade les symboles les plus marquants. Tous les pays de l'UE ne participent pas à de telles avancées, mais ceux qui souhaitent le faire l'ont pu, sans qu'il leur ait été fait obstacle.

Au-delà de cette crise, il s'agit de mieux organiser « l'unité dans la diversité » afin de permettre aux Européens de répondre ensemble à nombre des défis internes et externes auxquels ils sont confrontés. Dans chaque cas, il convient de mettre en place des mécanismes permettant un partage de l'exercice de la souveraineté à la fois efficace et légitime, au bénéfice des États membres et des citoyens de l'UE. L'amélioration du « fédéralisme fonctionnel » déjà à l'œuvre au sein de l'UE est la plus sûre manière d'y parvenir - à rebours de l'idée de « Grand soir » fédéral.

Combiner efficacité et légitimité doit inciter à recourir à la « différenciation » au sein de l'UE, comme cela a déjà été le cas par le passé (par exemple pour Schengen et l'euro) et comme la crise récente nous y invite. L'UEM a ainsi vocation à être organisée via la procédure de coopération renforcée, c'est-à-dire dans

le cadre des traités actuels, de manière à garantir une bonne articulation avec le fonctionnement de l'UE27.

3. La zone euro, centre de gravité de l'intégration européenne

La crise en cours a clairement, et parfois douloureusement, souligné l'interdépendance économique, financière et politique des États membres et des citoyens de la zone euro, en les incitant à agir pour sa préservation et son renforcement. Elle a rappelé que l'appartenance à la zone euro repose sur des droits et des devoirs spécifiques en termes de discipline et de solidarité. Elle a enfin mis en évidence les failles liées au déséquilibre entre union monétaire et union économique, et doit conduire à s'attaquer fermement aux conséquences et aux causes d'un tel déséquilibre.

Cette crise a fait apparaître la zone euro comme le creuset naturel d'une intégration accrue, qui doit reposer sur la poursuite parallèle des actions de solidarité et de contrôle déjà engagées : mise en place d'une supervision européenne de ces banques, sous l'égide la BCE, et extension des fonds de secours aux banques ; mutualisation partielle de l'émission des dettes des pays membres de la zone euro (« Eurobills » ou « Eurobonds ») et renforcement complémentaire des pouvoirs de surveillance et de sanctions de la Commission ; amélioration de la coordination européenne en matière de politiques économiques et sociales des États membres, afin de prévenir les excès et les dérives menaçant le fonctionnement de l'union monétaire, via des incitations financières accordées aux États membres, dans un cadre contractuel ; mise en place d'un « Fonds d'ajustement cyclique »² fonctionnant comme une assurance entre États de la zone euro...

Sur le plan institutionnel, les « sommets de la zone euro » ont déjà pour mission d'adopter les grandes

orientations à suivre et à prendre les décisions en période de crise. La Commission doit jouer pleinement son rôle dans la définition de ces grandes orientations et dans l'exercice de tous les pouvoirs que lui confèrent les traités. Le Parlement européen doit demeurer incontournable pour l'adoption des décisions législatives et budgétaires européennes. Dans l'esprit de l'article 13 du « pacte budgétaire », la coopération entre parlementaires nationaux issus des pays de la zone euro et parlementaires européens doit enfin permettre de favoriser un dialogue politique plus ouvert et de renforcer le contrôle démocratique des instances exécutives de la zone euro. Les parlements nationaux doivent tout particulièrement être impliqués dans les grandes décisions budgétaires de la zone euro, lorsqu'elles ont un impact sur les budgets nationaux ou si elles concernent un nouveau budget dédié à cette zone.

L'intégration accrue de la zone euro, ouverte à tous les pays européens qui le souhaitent, a naturellement vocation à aller de pair avec le lancement d'initiatives impliquant tous les pays de l'UE. C'est par exemple dans le cadre du marché unique que doivent être relancés les efforts d'harmonisation nécessaires en matière sociale et fiscale ; au niveau de l'UE27 que doit être mis en œuvre le projet de « Communauté européenne de l'énergie »³ que nous promouvons ; ou encore que des actions communes en matière de politique étrangère et de sécurité doivent être encouragées, sur les bases des propositions du « Rapport Westerwelle ».

C'est en combinant cette double perspective - zone euro et UE - que les pays européens pourront le mieux approfondir leurs actions dans tous les domaines d'intérêt commun, et ainsi approfondir « l'union politique européenne ».

1. "Pour une Fédération européenne d'États-nations : la vision de Jacques Delors revisitée" (ouvrage de Gaëtane Ricard-Nihoul), Yves Bertoncini, *Synthèse, Notre Europe*, Avril 2012.
 2. "Parachever l'euro - Feuille de route vers une union budgétaire en Europe", Groupe Tommaso Padoa-Schioppa, *Études et Rapports n° 92, Notre Europe - Institut Jacques Delors*, septembre 2012.
 3. "Vers une Communauté européenne de l'énergie : un projet politique", Sami Andoura, Leigh Hancher et Marc Van der Woude, sur une proposition de Jacques Delors, *Études n° 76 Notre Europe*, mars 2010.

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe - Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe - Institut Jacques Delors*



info@notre-europe.eu
 19 rue de Milan
 75009 Paris - France
 www.notre-europe.eu

